Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 033-213303258-20260310-2026_03_10_03-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 13

Date de convocation : 04 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 09 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil.

Présents : Mrs BERNARD, HILARION, VIGNON, EPAUD, DUPONT, LABORDE, REBELO – Mmes BODEI, BOUSSARD, DERMONT

Absents excusés : M. BETTES (pouvoir à M. DUPONT) – Mmes BOUTEVILAIN (pouvoir à Mme DERMONT), CLAUSS (pouvoir à Mme BOUSSARD)

Secrétaire de séance : M. REBELO

Objet : Tarif de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter le forfait électricité de 10 € à 15 € pour toutes les catégories de personnes louant la salle polyvalente. En cas de dépassement, la consommation réelle sera facturée
Cela permettra en outre, pour la facturation aux associations qui ne paient que le forfait d'électricité d'éviter les reports d'émission de titres afin d'atteindre le seuil fixé parle service de gestion comptable à 15 €.

Le tableau des locations sera le suivant :

Catégorie	Commune			Hors Commune		
	Semaine : journée	Week end	Samedi ou dimanche	Semaine : journée	Week end	Samedi ou dimanche
Particuliers	100 €	200 €		200 €	400 €	
Associations	Gratuit			Gratuit	100 €	50 €
Manifestations commerciales	400 €	900 €		400 €	900 €	

A ces tarifs, serait rajouté le forfait de 15 € pour la consommation de l'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire proposée, portant le forfait électricité à 15 € pour toutes les catégories et mandate monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Le secrétaire de Séance
Miguel REBELO

Pour copie conforme au registre,
Fait à Plassac, le 10 mars 2026
Le Maire, Jean-Louis BERNARD

MAIRIE DE PLASSAC 33390